

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2023 À 19 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4^E RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Madame Catherine Michaud (poste 5) – *présidente*
Madame Jessica Goulet (poste 2) – *vice-présidente*
Madame Jacynthe Allaire (poste 1)
Madame Anny Perron (poste 6)
Madame Julie Néron (poste 7)
Madame Frédérique Forgues (poste 8)
Monsieur Sabin Fortin (poste 9)
Madame Bianca Tremblay (poste 10)
Madame France Tessier (poste 11)
Monsieur Ntendetchi Mboko Ya Makano (poste 12)
Madame Guylaine Fortin (poste 14)

TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM

PARTICIPATION DE :

Monsieur Michel Laplace, directeur général
Madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques
Madame Lyne Grenier, secrétaire générale (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

EST ABSENTE :

Madame Geneviève Vergnolle (poste 15)

**Vérification
du quorum
et ouverture
de la séance**

RÉSOLUTION CA-0317-23

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a constaté le quorum;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la séance, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Visioconfé-
rence ou
séance
virtuelle par
TEAMS**

RÉSOLUTION CA-0318-23

CONSIDÉRANT que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

IL EST PROPOSÉ PAR madame France Tessier **ET RÉSOLU** que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS **et** par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3 – ASSERMENTATION DES NOUVAUX ADMINISTRATEURS

En respect de l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, les administrateurs suivants ont prêté le serment devant le directeur général ou la personne désignée, de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité :

Jacynthe Allaire, le 20 novembre 2023
Frédérique Forgues, le 27 novembre 2023

Ces prestations de serment constituent une inscription au livre des délibérations du Centre de services scolaire de la Baie-James et sont déposées en annexe sous le numéro 2023-2024-079.

**Adoption de
l'ordre
du jour**

RÉSOLUTION CA-0319-23

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacynthe Allaire **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS;
3. Assermentation des nouveaux administrateurs;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions;
6. Déclaration d'engagement des nouveaux administrateurs – dépôt;
7. Déclaration d'intérêts des nouveaux administrateurs – dépôt;
8. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2023;
9. Approbation du budget du Centre de formation professionnelle de la Baie-James;
10. Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves - adoption;
11. Demande d'accès au système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA);
12. Acquisition d'un terrain pour la construction de la nouvelle école à Radisson et aliénation de l'école Jacques-Rousseau;
13. Demande au ministre de l'Éducation dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale » - construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame-du-Rosaire de Chibougamau;
14. Demande d'une subvention au ministre de l'Éducation dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air » - construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame-du-Rosaire de Chibougamau;
15. Octroi de contrat pour l'acquisition d'un camion minier électrique à système modulaire interchangeable pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James;
16. Rapport du comité de vérification;
17. États financiers 2022-2023 – acceptation;
18. Formation du comité de gouvernance et d'éthique – modification;
19. Rapport de la direction générale;
20. Gestion contractuelle – portrait personnalisé 2017-2023;
21. Groupe neurones Nord-du-Québec – dépôt du *Rapport annuel 2022-2023*;
22. Correspondance;
23. Comité de parents;
24. Divers :
 - 24.1 Négociations nationales;
 - 24.2 Projet de loi 23;
25. Période de questions;

26. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

POINT 6 – DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS - DÉPÔT

En respect de l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, les déclarations d'engagement des administrateurs suivants ont été remplies et sont déposées en annexe sous le numéro 2023-2024-080 :

Jacynthe Allaire

22 novembre 2023

Frédérique Forgues

27 novembre 2023

POINT 7 – DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS - DÉPÔT

En respect de l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, les déclarations d'intérêts des administrateurs suivants ont été remplies et sont déposées en annexe sous le numéro 2023-2024-081 :

Jacynthe Allaire

22 novembre 2023

Frédérique Forgues

27 novembre 2023

**Adoption du
procès-
verbal de la
séance
ordinaire du
18 octobre
2023**

RÉSOLUTION CA-0320-23

IL EST PROPOSÉ PAR madame Anny Perron **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Approbation
du budget du
Centre de
formation
profession-
nelle de la
Baie-James**

RÉSOLUTION CA-0321-23

CONSIDÉRANT l'application de l'article 62 de la Loi sur l'instruction publique où les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle sont suspendus pour l'année scolaire 2023-2024 et qu'ils sont exercés par la directrice du Centre;

CONSIDÉRANT que la direction du Centre de formation professionnelle de la Baie-James a les pouvoirs d'adopter son budget 2023-2024, et ce, en conformité avec les crédits qui lui ont été alloués par le Centre de services scolaire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et de la directrice du Service des ressources financières d'approuver le budget du centre;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ntendetchi Mboko Ya Makano **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration approuve le budget du Centre de formation professionnelle de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves - adoption

RÉSOLUTION CA-0322-23

CONSIDÉRANT que le projet de *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves* a franchi toutes les étapes de consultation;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été demandée par les parties concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** d'adopter la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves*, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2023-2024-082. Cette politique abroge la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves* adoptée le 7 décembre 2022 par le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Baie-James et portant le numéro de résolution CA-0215-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande d'accès au système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA)

RÉSOLUTION CA-0323-23

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 et 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Baie-James est un organisme public visé au paragraphe 6 de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Baie-James désire utiliser le système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA), pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Frédérique Forgues **ET RÉSOLU** d'autoriser Mme Angela Boateng, technicienne en documentation, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Acquisition
d'un terrain
pour la
construction
de la
nouvelle
école à
Radisson et
aliénation de
l'école
Jacques-
Rousseau**

RÉSOLUTION CA-0324-23

CONSIDÉRANT la demande d'ajout d'espace du Centre de services scolaire de la Baie-James, au ministre de l'Éducation (MEQ) dans le *Plan québécois des infrastructures 2020-2030*;

CONSIDÉRANT la confirmation d'aide financière du MEQ datée du 26 mars 2021, pour la réalisation du projet de remplacement de l'école Jacques-Rousseau à Radisson (801B023);

CONSIDÉRANT que le Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (Localité de Radisson) est disposé à céder au Centre de services scolaire de la Baie-James, le lot 6 218 020 du cadastre du Québec, aux fins de la construction d'une nouvelle école à Radisson;

CONSIDÉRANT que l'entente avec le Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (Localité de Radisson) est conditionnelle à ce que le Centre de services scolaire de la Baie-James cède à titre gratuit à ce dernier le lot numéro 6 218 020 du cadastre du Québec, avec l'école Jacques-Rousseau dessus construite, sise au 143, avenue Jolliet à Radisson (Québec), et ce, dès la mise en service de la nouvelle école;

CONSIDÉRANT l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique, qui prévoit que le centre de services scolaire ne peut, sans l'autorisation du ministre, acquérir un immeuble, consentir un démembrement du droit de propriété ou hypothéquer ou démolir ses immeubles;

CONSIDÉRANT les articles 3 et 7 du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire, qui prévoit que l'autorisation du ministre est requise, afin d'aliéner de gré à gré en faveur d'une municipalité un immeuble dont la valeur excède 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacynthe Allaire **ET RÉSOLU**

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation, l'autorisation d'acquérir du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (Localité de Radisson) le lot numéro 6 218 020 du cadastre du Québec appartenant au Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James, selon les modalités conformes à celles prévues au projet d'acte de cession;

D'ACQUÉRIR du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (Localité de Radisson), pour la somme d'un dollar (1,00 \$), ledit lot numéro 6 218 020 du cadastre du Québec;

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation, l'autorisation d'aliéner de gré à gré, en faveur du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James, le lot numéro 6 218 020 du cadastre du Québec, avec l'école Jacques-Rousseau dessus construite, sise au 143, avenue Jolliet à Radisson (Québec), selon les modalités conformes à celles prévues au projet d'acte de cession;

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation, l'autorisation de céder au Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (Localité de Radisson), pour la somme d'un dollar (1,00 \$), le lot numéro 6 218 020 du cadastre du Québec (école Jacques-Rousseau), dès la mise en service de la nouvelle école;

D'AUTORISER le directeur général à déposer ces demandes et signer tout document devant donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande au ministre de l'Éducation dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale » - construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame-du-Rosaire de Chibougamau

RÉSOLUTION CA-0325-23

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration de doter l'école Notre-Dame-du-Rosaire d'un gymnase permettant à tous les élèves de pratiquer des activités sportives variées de manière sécuritaire, et ce, tout en améliorant l'environnement d'apprentissage de l'établissement;

CONSIDÉRANT les exigences à respecter dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale »;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jessica Goulet **ET RÉSOLU** de demander au ministre de l'Éducation de financer un agrandissement à l'école Notre-Dame-du-Rosaire de Chibougamau, afin d'y aménager un gymnase, et ce, dans le cadre de la mesure 50511.

ET d'autoriser le directeur général à agir en son nom et à signer en son nom, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande d'une subvention au ministre de l'Éducation dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air » - construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame-du-Rosaire de

RÉSOLUTION CA-0326-23

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration de doter l'école Notre-Dame-du-Rosaire d'un gymnase permettant à tous les élèves de pratiquer des activités sportives variées de manière sécuritaire, et ce, tout en améliorant l'environnement d'apprentissage de l'établissement;

CONSIDÉRANT les exigences à respecter dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air »;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jessica Goulet **ET RÉSOLU**

QUE le Centre de services scolaire de la Baie-James autorise la présentation du projet de construction d'un nouveau gymnase à l'école Notre-Dame-du-Rosaire au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE le Centre de services scolaire de la Baie-James confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

QUE la participation financière du Centre de services scolaire de la Baie-James concernant les coûts admissibles au projet est conditionnelle à l'obtention de financement dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation

**Chibouga-
mau**

générale » demandé au ministre de l'Éducation dans le cadre du projet de construction d'un nouveau gymnase à l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

QUE le directeur général soit désigné comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts pour le point suivant *Octroi de contrat pour l'acquisition d'un camion minier électrique à système modulaire interchangeable pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James*, madame Catherine Michaud se retire des délibérations, il est 19 h 32.

**Octroi de
contrat pour
l'acquisition
d'un camion
minier
électrique à
système
modulaire
interchan-
geable pour
le Centre de
formation
profession-
nelle de la
Baie-James**

RÉSOLUTION CA-0327-23

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de formation professionnelle de la Baie-James de se positionner à l'échelle régionale, nationale et internationale comme leader dans la formation des engins de chantier hybrides et électriques;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, aucune formation de cette nature et menant à une diplomation ou une certification n'est disponible au Québec ou ailleurs;

CONSIDÉRANT la contribution majeure de nombreux partenaires et équipementiers à l'étude de pertinence, à l'analyse de la profession et à la validation du projet de programme d'études;

CONSIDÉRANT l'avis aux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soumis par l'Institut national des mines du Québec sur les recommandations visant à former une main-d'œuvre minière apte à réaliser l'entretien des engins hybrides et électriques;

CONSIDÉRANT les investissements déjà réalisées depuis les quatre (4) dernières années par le Centre de formation professionnelle de la Baie-James dans le but de développer l'expertise nécessaire à l'écriture de ce programme et de procéder à l'acquisition graduelle de plusieurs engins ou équipements hybrides et électriques;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2024-02 – Acquisition d'un camion minier électrique à système modulaire interchangeable pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James »;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 novembre 2023, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par l'équipe du Centre de formation professionnelle de la Baie-James, en collaboration avec le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire pour effectuer cette acquisition;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction du Centre de formation professionnelle de la Baie-James et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame France Tessier **ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un camion minier électrique à système modulaire interchangeable

pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James à l'entreprise *Normet Canada Ltd* de Val-d'Or, pour un montant de sept cent soixante-quinze mille dollars (775 000 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Catherine Michaud rejoint l'assemblée, il est 19 h 40.

POINT 16 – RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mme Lyne Grenier, porte-parole du comité de vérification, fait le suivi des points traités lors de la rencontre tenue le 28 novembre 2023. Quelques questions sont soulevées et répondues.

**États
financiers
2022-2023 –
acceptation**

RÉSOLUTION CA-0328-23

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 28 novembre 2023 pour procéder à l'étude détaillée des états financiers du Centre de services scolaire de la Baie-James présentés par Mme Esther Levasseur, directrice du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration par Mme Lyne Grenier, porte-parole du comité de vérification;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification d'accepter lesdits états financiers 2022-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** que le Centre de services scolaire de la Baie-James entérine la recommandation du comité de vérification et accepte les états financiers 2022-2023 qui ont été audités par Mme Josée Bélanger, CPA, auditrice.

ET mandate le directeur général afin de signer les états financiers officiels à transmettre au ministère de l'Éducation, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2023-2024-083.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Formation
du comité de
gouvernance
et d'éthique
–
modification**

RÉSOLUTION CA-0329-23

CONSIDÉRANT la résolution CA-0315-23 adoptée le 18 octobre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il reste un poste vacant sur le comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR madame France Tessier **ET RÉSOLU** que le comité de gouvernance et d'éthique soit formé des membres suivants :

- Julie Néron
- France Tessier
- Anny Perron
- Jacynthe Allaire

ET que le quorum soit fixé à deux (2) membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19 – RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général, M. Michel Laplace, fait rapport de sa délégation aux membres du conseil d'administration. Quelques questions sont soulevées et répondues.

POINT 20 – GESTION CONTRACTUELLE – PORTRAIT PERSONNALISÉ 2017-2023

Le directeur général, M. Michel Laplace, dépose le *Portrait personnalisé 2017-2023* du CSSBJ, en ce qui concerne sa gestion contractuelle. Quelques questions sont soulevées et répondues.

POINT 21 – GROUPE NEURONES NORD-DU-QUÉBEC – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Mme Bianca Tremblay, présidente du Groupe neurones Nord-du-Québec, dépose et présente brièvement le *Rapport annuel 2022-2023* de l'organisme.

Des félicitations sont adressées à toute l'équipe du Groupe neurones Nord-du-Québec, pour son excellent travail.

POINT 22 – CORRESPONDANCE

La correspondance en provenance de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) est transmise aux membres, par courriel, de façon hebdomadaire.

POINT 23 – COMITÉ DE PARENTS

Mme Jacynthe Allaire, présidente du comité de parents, fait le suivi des points traités lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2023.

POINT 24.1 – NÉGOCIATIONS NATIONALES

Une question est soulevée à ce sujet. Toutefois, le CSS de la Baie-James n'émettra aucun commentaire, et ce, en respect des accréditations syndicales qui représentent certains membres du personnel, qui siègent sur le conseil d'administration.

POINT 24.2 – PROJET DE LOI 23

Le directeur général, M. Michel Laplace, dresse les grandes lignes de ce projet de loi qui devrait être adopté dans les prochaines semaines. Dès son adoption, un suivi sera fait aux membres du conseil d'administration.

POINT 25 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

**Levée de la
séance**

RÉSOLUTION CA-0330-23

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Anny Perron **ET RÉSOLU** de procéder à la levée de la séance, il est 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Catherine Michaud,
Présidente

Lyne Grenier,
Secrétaire générale